

L'INFO MUNICIPALE

la belle
D'AMOUR ET DE NATURE

Volume 37 - Numéro 7 - 2 juillet 2026

MOT DE LA MAIRESSE

Bonjour à vous, Labelloises et Labellois,

Ainsi qu'à tous les villégiateurs qui viennent découvrir notre magnifique municipalité ou qui choisissent d'y revenir année après année.

C'est avec enthousiasme que nous accueillons la belle saison estivale et les nombreux plaisirs qu'elle nous apporte. L'été est une période privilégiée pour profiter de notre environnement exceptionnel, participer aux activités locales et partager des moments précieux en famille et entre amis.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que le Marché de la Gare bat son plein tous les dimanches jusqu'au 6 septembre, de 9 h 30 à 13 h. C'est un rendez-vous incontournable pour faire le plein de produits locaux, rencontrer nos producteurs et artisans, et profiter d'une ambiance chaleureuse et conviviale. Comme à chaque année, vous m'y croiserez régulièrement. Le Marché de la Gare est une véritable vitrine du dynamisme de notre communauté et une belle façon d'encourager l'achat local.

Comme nous nous y étions engagés, les travaux de la phase 2 du chemin du Lac-Labelle sont maintenant en cours. Bien entendu, ces travaux occasionnent certains inconvénients temporaires et nous demandent de faire preuve de patience et de compréhension. Une pause est prévue durant les vacances de la construction, après quoi les travaux reprendront. Souhaitons que Dame Nature soit de notre côté afin que les conditions météorologiques permettent de respecter l'échéancier prévu.

Je tiens également à remercier sincèrement les résidents du chemin Baudart qui doivent composer avec une augmentation importante de la circulation en raison du détour mis en place pendant les travaux. Votre collaboration et votre compréhension sont grandement appréciées. Soyez assurés que les membres du conseil municipal sont bien conscients de l'état de cette voie de circulation et qu'ils poursuivent l'analyse des solutions possibles afin d'en devancer la réfection.

Enfin, je vous invite à profiter pleinement de l'été tout en faisant preuve de prudence sur nos routes, nos plans d'eau et dans nos espaces publics. Ensemble, continuons de faire de Labelle un milieu de vie accueillant, sécuritaire et dynamique dont nous pouvons tous être fiers.

Je vous souhaite un magnifique été et de très beaux moments dans notre belle municipalité.

Vicki Emard, mairesse



Charles Fleury
District 1



Annick Laviolette
District 2



Jason Proulx
District 3



Marieve Nantel
District 4



Julie Marchildon
District 5



Philippe Paul
District 6

SUIVI DES SÉANCES

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance ordinaire du 8 juin 2026.

SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2026

ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

La directrice générale et greffière-trésorière a procédé au dépôt du rapport financier 2025 incluant le rapport de l'auditeur externe.

Le conseil a appuyé le projet d'aménagement de terrains de pickleball de l'Association des propriétaires du lac Labelle et s'est engagé à conclure une entente de service afin que lesdits terrains soient accessibles à l'ensemble de la population.

Le conseil a autorisé l'affichage d'un poste d'opérateur de machinerie lourde au Service des travaux publics.

Il a été résolu de nommer Mme Annie Messier, à titre d'officier responsable de l'application du règlement numéro 2022-369 relatif au stationnement et à la circulation.

Le conseil a autorisé la participation de quatre (4) membres du conseil au tournoi de golf 2026 organisé par la Chambre de commerce de Labelle.

Considérant les travaux additionnels non prévus à la toiture de la gare, le conseil a autorisé le paiement des travaux supplémentaires au montant de 6760 \$ plus les taxes applicables à *Toiture Perreault inc.*

Considérant la fin du mandat de M. André Leduc sur le Comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Municipalité, il a été résolu de nommer M. Martin Léger à titre de tiers membre à ce Comité.

Le conseil a autorisé l'inscription d'un maximum de deux membres du conseil au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu du 24 au 26 septembre 2026 au Centre des congrès de Québec.

Le conseil a accepté la demande de paiement numéro 1 de *Nordmec Construction inc.* au montant total de 191 541,97 \$ incluant les taxes pour les travaux de remplacement d'une conduite d'égout sous le pont Joseph-Commandant.

Considérant que le Centre de services scolaire des Laurentides a décidé de fermer l'offre de service de l'éducation aux adultes des Cimes, actuellement à Mont-Tremblant, il a été résolu à l'unanimité de demander au Centre de services scolaire des Laurentides de faire un moratoire sur la fermeture du Centre de formation générale des Cimes Mont-Tremblant afin de réévaluer les besoins réels du milieu.

Le conseil a entériné et ratifié l'entente conclue relative à des travaux d'entretien entre la Municipalité et le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour le balayage et le nettoyage des chaussées.

Considérant que des travaux majeurs ont été identifiés dans le Plan d'intervention d'infrastructures du réseau local (PIIRL) produit par la MRC des Laurentides adopté le 18 avril 2024, le conseil a mandaté la firme *Equipe Laurence* pour la réalisation de plans et devis incluant la préparation des relevés topographiques, l'estimation des coûts des travaux, et l'assistance pour la préparation de la demande de subvention, au montant de 51 300 \$ plus les taxes applicables.

Relativement aux travaux de réfection de la chaussée et de remplacement de ponceaux sur le chemin du Lac-Labelle, le conseil a mandaté la firme *Enviroc* pour effectuer les analyses relatives à la valorisation de matières résiduelles issues des travaux, au montant de 2 600 \$ plus les taxes applicables.

Dans ces mêmes travaux, le conseil a également mandaté la firme *Artelia* pour effectuer un avis technique sur un ponceau, au montant de 5450 \$ plus les taxes applicables.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

⇒ **Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2026-011** sur le lot 5 010 254 situé au 1, rue du Pont a été déposée consistant à remplacer l'enseigne existante sur la façade principale de l'hôtel de ville.

Cette demande de PIIA a été acceptée par le conseil.

⇒ Une demande de dérogation mineure a été déposée :

La demande de dérogation mineure numéro 2026-015 sur le lot 5 010 254 situé au 1, rue du Pont relative à :

- Une dérogation de 1,95 mètre sur une hauteur maximale totale de 3,75 mètres pour l'installation d'une nouvelle enseigne sur la façade du bâtiment principal de l'hôtel de ville.

Cette demande de dérogation mineure a été acceptée par le conseil.

⇒ **Une demande numéro 2026-013** relative à la toponymie d'un chemin sur le lot 5 224 965 a été déposée.

Le conseil a accepté de nommer le chemin situé sur le lot 5 224 965 : chemin *Berthiaume* en hommage à M. Jean Berthiaume qui a été le premier résident permanent du secteur et qui était membre de l'Association des propriétaires de la rive Ouest du lac Labelle (APPROL).

URBANISME ET ENVIRONNEMENT - SUITE

Le conseil a autorisé la signature d'une transaction et quittance d'un dossier de cour concernant le lot 5 223 992.

SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le conseil a pris acte de la démission de l'employé 22-1002 au Service de sécurité incendie de Labelle.

Le conseil a adopté le rapport annuel 2025 du Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie, tel que déposé.

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

Le conseil a accordé au Comité de la gare de Labelle une aide financière de 2 250 \$ afin de contribuer à l'embauche d'un préposé à l'accueil pour la saison estivale 2026.

Le conseil a également accepté le protocole d'entente entre l'Association des propriétaires du lac Labelle inc. et la Municipalité concernant le contrôle des accès à la rampe de mise à l'eau du lac Labelle dans la perspective de la protection de l'environnement des plans d'eau et à contrer la propagation du myriophylle et autres espèces exotiques et le versement d'une aide financière de 17 250 \$

Faisant suite à la visite préventive de nos installations sportives, le 5 novembre 2025, par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec, le conseil a autorisé l'achat de poteaux et de filets protecteurs pour le terrain de balle situé au parc du Centenaire, auprès de *Clôture Fortin* au montant de 48 165 \$ plus les taxes applicables. Cette somme sera prise à même l'aide financière reçue dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure ainsi que par le Fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

RÈGLEMENTS

Le second projet de règlement numéro 2026-432 modifiant le règlement numéro 2002-56 relatif au zonage a été adopté. Celui-ci est disponible sur le site Web de la Municipalité ainsi que l'avis public s'y rapportant.

Le règlement numéro 2026-433 modifiant le règlement numéro 2016-264 relatif à la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux ou d'espaces naturels a été adopté.

QUESTIONS

Plusieurs questions ont été adressées au conseil pendant la séance et ont été répondues par la mairesse aidée des autres membres du conseil et de la direction au besoin.

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info Municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Municipalité. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements sur le site de la Municipalité au <https://www.municipalite.labelle.qc.ca>. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819 681-3371, poste 5004.

La directrice générale et greffière-trésorière, France Bellefleur.

PROCHAINE SÉANCE

Veuillez prendre note que la séance ordinaire du conseil du mois de juillet 2026 aura lieu
le lundi 13 juillet à 19 h 30.

FÉLICITATIONS AUX DIPLOMÉ(E)S DU SECONDAIRE

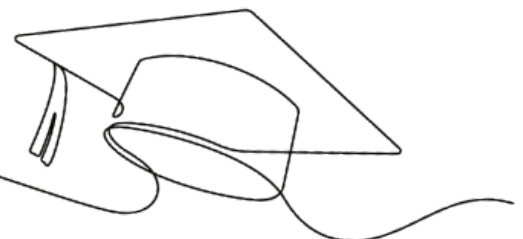
Les membres du conseil municipal tiennent à souligner la persévérance, l'engagement et les efforts qui vous ont permis de franchir cette étape marquante de votre parcours scolaire. Vous pouvez être fiers de vous : cette réussite reflète votre détermination et votre volonté d'aller au bout de vos objectifs!

Pour reconnaître votre accomplissement, nous vous invitons à nous transmettre vos coordonnées ainsi qu'une preuve de l'obtention de votre diplôme. Votre nom sera ajouté au tirage d'une carte-cadeau d'une valeur de 200 \$.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 24 JUILLET

biblio@municipalite.labelle.qc.ca

819 681-3371 poste 5021



SERVICE DE L'URBANISME



Toute personne intéressée relativement à cette demande de dérogation mineure peut transmettre ses commentaires au conseil municipal avant la séance à l'adresse suivante :

fbellefleur@municipalite.labelle.qc.ca

Des informations peuvent être obtenues en contactant la direction du Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5008 ou à l'adresse suivante :

mtrudel@municipalite.labelle.qc.ca



Avis de dérogation mineure

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 13 juillet 2026 à 19 h 30, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure ci-après mentionnées :

Demande #2026-018 sur le lot 5 010 497 situé au 3, rue Paiement

Demande de dérogation mineure de 2 mètres supplémentaires sur un empiètement maximum de 2 mètres dans la marge avant, et ce, tel qu'exigé au paragraphe 2 du tableau 10 de l'article 10.2 du règlement de zonage 2002-56 pour la construction d'un balcon d'entrée.

Explication : Dans le cadre de cette demande, le balcon serait situé à un minimum de 3 mètres de la ligne avant au lieu de 5 mètres.

Demande #2026-019 sur le lot 5 223 603 situé au 12 012, chemin du Lac-Labelle

Demande de dérogation mineure de 2,07 mètre avec la ligne latérale gauche sur une distance minimale de 5 mètres exigée à la grille des spécifications Vs-48 du règlement de zonage 2002-56 pour autoriser la construction d'un agrandissement (2^e étage) au-dessus du bâtiment existant.

Explication : Dans le cadre de cette demande, l'ajout d'un 2^e étage est prévu au-dessus du bâtiment existant situé à 2,93 mètres de la ligne latérale gauche au lieu de 5 mètres.

Demande de dérogation mineure de 1,19 mètre avec la ligne latérale gauche sur une distance minimale de 5 mètres exigée à la grille des spécifications Vs-48 du règlement de zonage 2002-56 afin de régulariser l'agrandissement du bâtiment principal de 5,21 m x 3,81 m construit dans le cadre d'un permis émis en 2013.

Explication : Dans le cadre de cette demande, un agrandissement du bâtiment principal a été réalisé dans le cadre d'un permis à 3,81 mètres de la ligne latérale au lieu de 5 mètres.

Demande #2026-020 sur le lot 5 010 240 situé au 20, rue Laporte

Demande de dérogation mineure de 7,3 m² sur une superficie maximale de 15 m² exigée à l'article 9.2.2, par 2) du règlement de zonage 2002-56, pour autoriser la construction d'un abri attenant à la remise.

**Explication : Dans le cadre de cette demande, l'abri attenant à la remise serait de 22,3 m² au lieu de 15 m².*

Demande de dérogation mineure de 7 % sur un coefficient d'occupation au sol (COS) maximal de 30 % exigé à la grille Rb-107.

Explication : Dans le cadre de cette demande, le COS serait de 37 % au lieu de 30 %.

LES ÉCHOS DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT



La tordeuse des bourgeons de l'épinette

La tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) est l'insecte le plus destructeur des peuplements de conifères de l'Amérique du Nord. Au Québec, la TBE consomme principalement le feuillage annuel du sapin baumier, de l'épinette blanche ainsi que, à un degré moindre, de l'épinette rouge et de l'épinette noire.

L'insecte joue un rôle écologique important, notamment le rajeunissement de certaines vieilles forêts et la création de nombreux habitats dont bénéficient plusieurs espèces. Les chenilles se nourrissent des aiguilles de sapins baumiers et d'épinettes de tout âge, qu'ils soient situés dans des forêts feuillues, mélangées ou résineuses. Le sapin résiste moins bien que l'épinette aux attaques de la TBE. On dit qu'il est plus vulnérable. Cette vulnérabilité augmente avec l'âge et la densité des peuplements dans lesquels on le trouve.

Depuis les 30 dernières années, le Québec n'utilise que l'insecticide biologique *Bacillus thuringiensis* variété *kurstaki* (Btk) pour réduire les impacts attribuables aux insectes qui ravagent périodiquement les forêts. Cet agent naturel de contrôle constitue la base de plusieurs formulations de biopesticides, dont l'efficacité a depuis longtemps été démontrée contre les chenilles de l'ordre des lépidoptères.

Pour de plus amples informations, consultez les sites web de la SOPFIM et du ministère des Ressources naturelles et des Forêts :

<https://sopfim.qc.ca/informations-lutte-contre-insectes-ravageurs/la-tordeuse-des-bourgeons-de-lepinette/>

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/protection-forets/insectes-maladies/programme-lutte-epidemie-tordeuse-bourgeons-epinette>



Ressources naturelles
et Forêts

Québec



Les bandes riveraines, un outil de travail essentiel

Qu'est-ce qu'une bande de protection riveraine?

Les plans d'eau sont des milieux regorgeant de vie, mais ils sont très sensibles aux perturbations d'origines humaines. Afin de limiter les impacts de l'exploitation du territoire, il est important de conserver une bande de végétation servant à protéger les cours d'eau. Cette bande de végétation s'appelle la bande de protection riveraine. Il s'agit d'une bande, de 10 mètres ou 15 mètres, selon la pente du terrain et la hauteur du talus. À l'intérieur de cette bande, l'entretien de la végétation est généralement interdit sauf quelques exceptions prévues par la réglementation.

À quoi sert-elle?

La bande de protection riveraine limite le ruissellement en favorisant l'infiltration de l'eau dans le sol avant que celle-ci n'atteigne le cours d'eau. Elle permet ainsi de limiter l'apport en sédiments dans le cours d'eau, et par conséquent, diminuer l'apport en éléments nutritifs favorisant la croissance de la végétation aquatique. En limitant la prolifération des macrophytes et des algues, elle permet de ralentir le processus d'eutrophisation du cours d'eau et d'allonger leur qualité écologique.

Quels végétaux peut-on y ajouter?

Au Québec, nous retrouvons une panoplie d'espèces végétales indigènes en bordure des plans d'eau. Plusieurs arbres, comme l'érable rouge, le thuya occidental et le bouleau jaune sont bien adaptés aux milieux riverains. De même que certains arbustes comme l'aulne rugueux, le myrique baumier et le cornouiller stolonifère peuvent s'y établir très aisément. L'utilisation de ces espèces vous assure une tranquillité d'esprit, puisqu'elles se chargent de stabiliser le terrain à l'aide de leur système racinaire développé.

LE MARCHÉ DE LA GARE DE LABELLE - C'est un rendez-vous, on vous attend!

**Tous les dimanches jusqu'au 6 septembre 2026
de 9 h 30 à 13 h à la gare de Labelle**

Les beaux jours d'été sont à nos portes!

Venez faire le plein de fraîcheur, de saveurs locales et de belles rencontres avec nos producteurs d'ici!

Fruits, légumes, pains, pâtisseries, fromages, olives, marinades, alcools, sirop, artisanat... et bien plus encore!

Événements spéciaux, musique tout au long de l'été!

Suivez-nous sur Facebook pour ne rien manquer.

marchedelagare@gmail.com

Achetez local, savourez Labelle!



LA CHRONIQUE HORTICOLE

Avez-vous remarqué plus de bois mort qu'à l'habitude dans vos arbustes? Les conditions automnales et hivernales ainsi que le printemps tardif ont fait mourir de nombreuses branches dans les spirées, les potentilles et les fusains. Vous pouvez couper les branches mortes jusqu'à la base ou juste au-dessus d'un bourgeon sain. Taillez-les en angle afin que l'eau ne s'accumule pas au niveau de la plaie et s'éloigne du bourgeon vivant. Pour plus d'exemples, vous pouvez consulter le site <https://espacepouirlavie.ca/techniques-de-coupe>

Si vous vous demandez si une branche est vivante ou morte, grattez doucement l'écorce. La branche est vivante si l'intérieur est vert. S'il est brun ou noir, elle est morte. Il est préférable de désinfecter vos outils avec de l'alcool à friction, de l'eau de Javel ou un autre produit désinfectant entre chaque arbuste, particulièrement lorsqu'il s'agit de rosiers.



Bacs d'agriculture urbaine

En juin, nous avons semé et planté dans les bacs d'agriculture urbaine. Merci à nos deux bénévoles de leur participation!

Si vous souhaitez participer à titre de bénévole à des projets horticoles en 2027, écrivez-nous à : horticulture@municipalite.labelle.qc.ca



Concours Fleurissons Labelle

Avez-vous de beaux aménagements visibles de la rue, des balconnières, des plates-bandes ou des paniers suspendus? Le concours « **Fleurissons Labelle** » est pour vous!

Consultez les détails sur le site Web de la Municipalité, dans la section Horticulture et agriculture urbaine, sous l'onglet Concours Fleurissons Labelle. Les résidents de Labelle peuvent s'inscrire du 1^{er} au 20 juillet 2026. Une seule inscription est acceptée par adresse.

Traditionnelle plantation d'annuelles à la gare

Les élèves de l'École Le Tremplin, de la maternelle 4 ans à la 6^e année, se sont rendus à la gare en compagnie des horticultrices de la Municipalité. Ensemble, ils ont procédé à la plantation des fleurs annuelles dans les bacs et les plates-bandes.

Cette belle activité a permis d'embellir la municipalité tout en sensibilisant les jeunes au temps, aux efforts et aux différentes tâches qu'exige la plantation de fleurs annuelles. C'est également une excellente occasion pour eux de constater le résultat concret de leur travail et d'être fiers de leur contribution à leur milieu. Merci à tous les participants pour leur engagement et leur enthousiasme!

Félicitations tout particulièrement à tous les élèves de la classe de Sylviane (6^e année), qui feront leur entrée à l'école secondaire l'an prochain. Nous leur souhaitons beaucoup de succès dans cette nouvelle étape de leur parcours scolaire!

Annie Messier
Responsable - Horticulture

ACTIVITÉ À L'AGENDA DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

10 FESTIVAL STRADIVARIA - DE VIVALDI À VENISE LES PASSEURS AVEC FORESTARE

JUIL. Plongez dans l'univers de *Passeurs*, un docu-conte concert qui marie légendes du territoire et musique envoûtante, avec des œuvres de Pascal Quoquochi interprétées par des musiciens de l'ensemble Forestare.

Ce spectacle rassemble notamment Jacques Newashish et Andrée Levesque Sioui, deux artistes autochtones aux parcours inspirants et profondément enracinés dans la culture et les traditions.

Un concert entraînant qui fera vibrer les amateurs de musique!

LE VENDREDI 10 JUILLET À 19 h 30

CHAPELLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE (29, rue du Couvent)

GRATUIT pour tous, premiers arrivés, premiers assis!



PISCINE PIERRE L'ALLIER BAINS LIBRES

DU 22 JUIN AU 15 AOÛT 2026 (FERMÉ LE 24 JUIN ET LE 1^{er} JUILLET)

LUNDI

12 h à 13 h
18 h 30 à 19 h 30

Bain adulte | couloirs
Bain pour tous

MARDI

12 h à 13 h
14 h à 15 h

Bain adulte | couloirs
Bain pour tous

MERCREDI

12 h à 13 h (début 8 juillet)

Bain adulte | couloirs

JEUDI

9 h à 10 h

Bain libre pour tous (1 couloir)

RENDEZ-VOUS : VOTRE BIBLIOTHÈQUE



CLUB DE LECTURE TD

Destiné aux enfants de 2 à 12 ans, le club de lecture a débuté le 20 juin et se poursuivra jusqu'au 22 août.

À la fin de l'été, plusieurs prix seront remis au hasard!

En t'inscrivant, tu seras automatiquement admissible au concours régional. Tu pourrais remporter un laissez-passer pour 2 adultes et 2 enfants au Sentier des cimes Laurentides.



MAMU

Sous la direction de Michel Jean

MAMU, qui signifie « ensemble » en innu-aimun, réunit vingt plumes autochtones parmi les plus vibrantes du territoire. Sous la direction de Michel Jean, ces voix puissantes et singulières explorent l'amour sous toutes ses formes : filial, amoureux, ancestral, ou profondément lié à la terre.

Dans ces nouvelles inédites, on retrouve une immense tendresse, une poésie lumineuse et une créativité qui bouscule et émerveille. Un recueil qui célèbre la force des liens, la richesse des cultures des Premiers Peuples et la beauté de raconter ensemble pour le plus grand plaisir de tous les lecteurs!



L'intruse

Par Freida McFadden

La petite maison de Casey, perdue au coeur de la forêt, n'est pas faite pour affronter la tempête qui s'abat cette nuit-là. Le vent hurle, les murs tremblent... et quelqu'un observe. Depuis sa fenêtre, Casey aperçoit une jeune fille, seule. Couverte de sang, un

couteau à la main, elle refuse de dire qui elle est et d'expliquer ce qui s'est passé. Malgré tout, Casey décide de l'aider.

Mais au fil des heures, les incohérences s'accumulent. Quelque chose ne colle pas. Et lorsqu'elle fait, au milieu de la nuit, une découverte qui lui glace le sang, il est déjà trop tard. Car cette jeune fille cache un secret. Un secret pour lequel elle est prête à tout. Et si Casey s'approche trop près de la vérité, elle pourrait bien ne jamais voir le soleil se lever...

L'abonnement est gratuit pour les résidents. Lors de votre inscription, apportez une preuve de résidence ainsi qu'une pièce d'identité.

NOUS JOINDRE

Heures d'ouverture

Mardi et jeudi - 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30

Mercredi - 12 h 30 à 16 h 30

Vendredi - 10 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h 30

Samedi - 9 h à 12 h 30

7393, boul. du Curé-Labelle

Téléphone: 819 681-3371, poste 5021

biblio@municipalite.labelle.qc.ca | www.mabiblioamoi.ca/labelle



NOS ORGANISMES EN LUMIÈRE



Le Cercle de Fermières Labelle (fondé le 7 octobre 1935)

Fondé en 1915, **Les Cercles de Fermières du Québec**, c'est la plus grande association féminine au Québec avec plus de 30 000 membres. De par leurs actions et les différentes oeuvres de bienfaisance qu'ils soutiennent, les Cercles de Fermières du Québec contribuent à l'amélioration des conditions de vie de la femme et de la famille, ainsi qu'à la préservation et la transmission du patrimoine culturel et artisanal.

Saviez-vous que?

Les Cercles de Fermières offrent des rabais à leurs membres via des partenaires, tels que : Co-operators, Madolaine, Bétonel, DeSerres, Michaels, New-Look et Réseau Dignité.

Pour en bénéficier, il faut adhérer à l'association au coût de 38 \$ par année; ce qui inclut également l'abonnement au magazine « L'Actuelle » et l'accès à diverses activités.

Comment obtenir les rabais :

⇒ Adhérer à l'association :

Les rabais sont un avantage de l'adhésion annuelle aux Cercles de Fermières du Québec

⇒ Payer la cotisation :

La cotisation annuelle est de 38 \$

⇒ Se présenter chez les partenaires :

Lors de votre visite chez un des partenaires participants, il sera nécessaire de présenter votre carte de membre ou de vous identifier comme membre pour les obtenir.

Le Cercle est fermé pour l'été et sa réouverture aura lieu au mois de septembre 2026.

Pour toute question, contactez-nous par courriel au cerclelabelle@gmail.com

Merci et au plaisir de vous rencontrer!



Offre d'emploi Serveuse Temps partiel

Le Manoir Labellois, OBNL d'habitation de trente (30) logements pour personnes âgées de 75 ans et plus, autonomes ou en légère perte d'autonomie et pour les personnes de 65 à 74 ans en perte d'autonomie fonctionnelle, est en quête d'une **serveuse pour une journée semaine**.

Vous avez quelques heures disponibles et voulez faire une différence dans la vie d'aînées? Un poste temps partiel à une journée semaine et des remplacements. Nous avons besoin de quelqu'un pour servir les repas aux tables 2 heures pour le midi et 2 heures pour le souper. Nos aînés(es) sont merveilleux et ils méritent notre attention.

Pour plus d'informations : **873 563-8507**

Faites parvenir votre curriculum vitae à l'attention de :

Manon Rose Venne, directrice générale

Par courriel : manoirlabellois@hotmail.com

Par la poste :

Manoir Labellois
27, rue du Couvent
Labelle (QC)
J0T 1H0



OFFRE SPÉCIALE du 6 au 10 juillet 2026

À l'achat de 10 \$ ou plus, obtenez
**1 chance de gagner une cafetière
Keurig!**

Plus vous magasinez, plus vous avez de chances de repartir avec ce magnifique prix.

Tirage le 13 juillet 2026

Merci de soutenir
le Comptoir d'Entraide de Labelle!



APPEL À PARTICIPER À L'ORGANISATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE À LABELLE!

Le Comité de la gare de Labelle est à la recherche de bénévoles pour son volet culture.

Les membres de ce sous comité (culture) organisent la 5^e édition des **Journées de la culture** à Labelle, qui aura lieu du **25 au 27 septembre**, ainsi qu'à une activité de lancement lors du dernier marché d'été, le 6 septembre.

Nous recherchons des personnes dynamiques pour contribuer :

- à l'organisation et la promotion des spectacles et activités;
- à l'accueil des visiteurs et des artistes;
- au soutien logistique des activités.

Pourquoi participer?

- Contribuer à la vie culturelle et artistique de la communauté labelloise;
- Vivre une expérience enrichissante dans un projet festif et inspirant;
- Faire de belles rencontres au cours d'événements rassembleurs.

Intéressé(e) à faire rayonner Labelle et la culture?

Écris-nous à annicklaviolette@hotmail.com ou textez-nous au 450 530-0850

N'hésitez pas à partager cet appel à participer dans vos réseaux!

ACTUALITÉS

Message aux randonneurs à la montagne Verte

Pour profiter pleinement de votre visite à la **montagne Verte**, optez pour une solution simple, conviviale et écoresponsable : **le covoiturage**. Deux (2) **stationnements gratuits** sont mis à votre disposition à la gare de Labelle, située au **49, rue Alarie**, ainsi qu'au **2024, chemin de la Mine**. Ces lieux constituent des points de rencontre idéaux pour organiser votre départ en groupe.

En partageant votre véhicule, vous contribuez à réduire la pression sur les espaces de stationnement et permettez à un plus grand nombre de visiteurs de découvrir la **montagne Verte**. Le covoiturage représente également un geste concret pour l'environnement : en voyageant à trois ou quatre par voiture, vous diminuez les émissions de gaz à effet de serre par personne et réduisez le nombre de véhicules sur les routes.

Ensemble, nous favorisons ainsi un environnement plus paisible, plus sécuritaire et mieux préservé. Un petit geste qui fait une réelle différence pour la montagne et pour tous ceux qui en profitent.

Nous vous rappelons par ailleurs qu'il est **strictement interdit de stationner** sur le chemin du Lac-Baptiste, le chemin du Lac-Gervais et le chemin des Gélinothtes. **Tout véhicule en infraction est passible d'une contravention afin d'assurer la sécurité des résidents et de maintenir l'accès aux services d'urgence.**



CALENDRIER

JUILLET 2026

DATE	HEURE	ACTIVITÉS	ORGANISME	LIEU
Tous les dimanches jusqu'au 6 septembre	9 h 30 à 13 h	Marché de la gare	Marché de la Gare	178, rue du Dépôt
6 au 10 juillet		À l'achat de 10 \$ ou plus, obtenez 1 chance de gagner une cafetière Keurig !	Comptoir d'entraide	127, rue du Collège
10 juillet	19 h 30	Festival Stradivaria Les Passeurs avec le groupe de guitares Forestare GRATUIT pour tous, premiers arrivés, premiers assis!	Municipalité de Labelle	Chapelle du centre communautaire 29, rue du Couvent
10 juillet		Date de tombée de L'Info Municipale		
13 juillet	19 h 30	Séance ordinaire du conseil	Municipalité de Labelle	Salle Wilfrid-Machabée
6 août		Parution de L'Info Municipale		
10 août	10 h 30	Tournoi de golf	Chambre de commerce de Labelle	Golf de Nomingue

DATE DE TOMBÉE DE L'INFO MUNICIPALE

Veuillez prendre note que la date de tombée pour l'édition du 6 août 2026 a été devancée au vendredi 10 juillet 2026 en raison des vacances.



NOUS JOINDRE

HÔTEL DE VILLE

1, rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au vendredi
8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

COORDONNÉES

Téléphone : 819 681-3371
Télécopieur : 819 686-3820
Courriel : info@municipalite.labelle.qc.ca
municipalite.labelle.qc.ca

Garage Municipal

8433, boul. du Curé-Labelle

Bibliothèque Lancia-Monette

7393, boul. du Curé-Labelle

Dôme Gilbert-Brassard

25, rue des Loisirs

Pavillon des loisirs

15, rue des Loisirs

Gymnase, piscine et chapelle

29, rue du Couvent

Salle de l'Âge d'Or et Salle

Wilfrid-Machabée

1, rue du Pont

Salle Valiquette

7393, boul. du Curé-Labelle
(en haut de la bibliothèque)